

DECISION DU BUREAU

Membres présents :

- Mme Josiane LEI, Présidente
- M Gérard COLOMER, 1^{er} vice-président
- M Jacques GRANDCHAMP, 2^{ème} vice-président
- Mme Elisabeth GIGUELAY, 4^{ème} vice-présidente
- M. Paul GIRARD-DESPRAULEX, 5^{ème} vice-président
- M. Jacques BURNET, 6^{ème} vice-président
- Mme Monique MAXIT, 7^{ème} vice-présidente
- M. Renato GOBBER, 8^{ème} vice-président
- Mme Caroline SAITER, 10^{ème} vice-présidente
- Mme Nadine WENDLING, 11^{ème} vice-présidente

Membres excusés :

- M Régis BENED, 3^{ème} vice-président
- Mme Karole BONTAZ, 9^{ème} vice-présidente

002 – 2023 – COMMANDE PUBLIQUE -1.1.1 - BATIMENTS – Consultation n° 20BAT422 pour la restructuration et l’extension des locaux dans l’ancien collège des Rives du Léman – Autorisation de signer les avenants aux marchés de travaux

Vu l'article 5211-10 du CGCT permettant de déléguer un certain nombre de pouvoirs à Mme la Présidente et au Bureau,

Vu les délégations accordées au bureau Communautaire et à la Présidente par délibérations du Conseil Communautaire du 3 octobre 2022,

Vu l'avis de la Commission d'appel d'Offres du 21 avril 2023,

Par décisions du 20 février 2020 et du 29 avril 2021, le bureau communautaire de la CCPEVA a autorisé madame la Présidente à signer le marché de travaux de démolition d'une partie des bâtiments de l'ancien collège des Rives du Léman à l'entreprise GAIAL SASU (68000 Colmar) et son avenant n°1 pour un montant de **703 060,67€ HT**.

Par délibérations des 12 octobre 2017, 17 septembre 2018, 16 octobre 2019 et 3 novembre 2020, le Conseil Communautaire CCPEVA a autorisé madame la Présidente à signer le marché de maîtrise d'œuvre et ses trois avenants avec le groupement d'entreprises GUIRAUD-ESBA-CETRALP pour un montant de **177 434,40 € HT**. Le Maître d'œuvre était chargé de concevoir et d'assurer le suivi des travaux de restructuration et d'extension des locaux du siège de la CCPEVA. Le mandataire du groupement est le cabinet d'architecture GUIRAUD (73000 CHAMBERY). Le coût prévisionnel des travaux était alors fixé à 2 060 000 € HT.

Par décisions du 1^{er} avril et 15 juillet 2021, le bureau communautaire a autorisé madame la Présidente à signer les marchés suivants pour un montant total de **1 832 766 ,11€ HT** soit **2 196 277,67 € TTC** :

Lot(s)	Désignation	Nom Attributaire	€ HT	€ TTC
00	Désamiantage	FEDD - 69330 MEYZIEU	14 820,00	17 784,00
01	Démolition	GAIAL - 68000 COLMAR	59 848,00	71 817,60
01A	Gros-œuvre	(GILETTO) CAMPENON-74500 PUBLIER	347 802,68	417 363,22
01B	Terrassements-VRD- Aménagements extérieurs	MCM TP- THONON LES BAINS	118 279,10	141 934,92
02	Charpente bois - couverture - zinguerie	GPT SAS FAVRAT CONSTRUCTION BOIS (mandataire) / Ferblanterie Thononaise - 74550 Orcier	137 773,53	165 328,34
03	Etanchéité	APC ETANCH GRAND LYON - 74150 Rumilly	145 591,80	174 710,16
04	Menuiseries extérieures aluminium et PVC	Sarl BORELLO ISOCLAIR - 38 110 Clair de la Tour	143 807,70	172 569,24
05	Menuiseries intérieures	MENUISERIE TUPIN & FILS - 74500 Champanges	75 411,00	90 493,20
06	Cloisons - doublages plafonds	CO-BERT - 69100 Villeurbanne	70 597,00	84 716,40
06A	Plafonds suspendus cloisons modulaires	Sarl VILLIEN - 73230 Barby	101 883,00	122 259,60
07	Peintures - revêtements muraux	GEORGES PLANTAZ - 74200 Thonon- les-Bains	36 790,00	44 148,00
08	Façades - isolation extérieure	GEORGES PLANTAZ - 74200 Thonon- les-Bains	46 181,00	55 417,20
09	Carrelages - faïences	BOUJON DENIS - 74200 Anthy-sur- Léman	27 704,00	33 244,80
10	Sols souples collés parquets collés	STE CHABLAISIENNE DE REVETEMENTS - 74200 Thonon-les- Bains	39 740,00	47 688,00
11	Chauffage rafraichissement traitement d'air plomberie	GPT VENTIMECA CHABLAIS (mandataire) / AQUATAIR - 74140 Sciez	264 000,00	316 800,00
12	Electricité courants faibles	R. JACQUIER ELECTRICITE - 74500 Maxilly-sur-Léman	175 000,00	210 000,00
13	Serrurerie	MOUTHON GILLES - 74360 Vacheresse	6 560,30	7 872,36
14	Elévateur PMR	ARATAL ATTRACTIVE MOBILITY AAM 71850 Charnay-lès-Mâcon	20 977,00	22 130,74
			1 832 766,11	2 196 277,67

Les travaux sont terminés.

Il convient aujourd'hui de régulariser, par avenants, les travaux supplémentaires et ceux qui n'ont pas été réalisés par les entreprises pour solder financièrement les marchés. Ces avenants portent le montants des travaux à 1 951 585,07 € HT, ce qui représente une augmentation **118 818,96 € HT (+ 6,48 %** du total des marchés initiaux).

Ces modifications concernent les 13 lots suivants : **01, 01A, 01B, 02, 04, 06, 06A, 08, 09, 10, 11, 12 et 13** :

-Lot 01 : Démolition **GAIAL SASU** pour **59 848,00 € HT**

- **Moins-value** : - 9 263,12 € HT pour la raison suivante : Prestations non réalisées par l'entreprise (reprise de la forme et prolongement en remblais du parking aval, réalisation gros béton de calage à la suite d'un problème sur remblais, démolition complète des sanitaires)

Soit une diminution de 9 263,12 € HT représentant 15,5 % du contrat initial. Le montant du marché est donc ramené à 50 584,88 € HT.

-Lot 01A : Gros-œuvre CAMPENON Bernard pour 347 802,68 € HT

- **Plus-value** : 46 798,46 € HT pour les raisons suivantes : travaux de démolition supplémentaires, réalisation d'ouvertures pour fenêtres, reprise du poteau du portail entrée CCPEVA, réalisation gros béton de calage suite problème sur remblais GAIAL, démolition complète des sanitaires (prestation non réalisée par GAIAL), carottage complémentaire.
- **Moins-value** : 11 224,80 € HT pour les raisons suivantes : prestations non réalisées (état des lieux, Blocs portes EI 30, Reprises en sous-œuvre de 2.20xht20.5m, Ouverture à modifier, Rebouchage d'ouvertures en murs de 1.30xht1.50m, Réservation tapis essuie pieds de 2.20x1.30m, Démolition de rocher, Isolation projetée EI 120, Joints de dilatation – obturation des joints, Ventilation vide sanitaire – courette et grille métallique, Courette anglaise de 1.50x1.00xht1.70m)

Soit une augmentation de 35 573,66 € HT représentant 10,2 % du contrat initial. Le montant du marché est donc porté à 383 376,34 € HT.

-Lot 01B : Terrassement -VRD- Aménagements extérieurs MCM TP pour 118 279,10 € HT

- **Plus-value** : 26 481,34 € HT pour les raisons suivantes : des travaux supplémentaires dus à des aléas de chantier mineurs et à des demandes CCPEVA + des travaux de démolition non réalisés par l'entreprise GAIAL Lot 01 : Démolition + Dévoisement des réseaux EP au nord, terrassement plateforme parking
- **Moins-value** : 8 870,80 € HT pour la raison suivante : Réseaux eaux usées, éclairage extérieur, dallages extérieurs, engazonnements non réalisés.

Soit une augmentation de 17 610,54 € HT représentant 14,9 % du contrat initial. Le montant du marché est donc porté à 135 889,64 € HT

-Lot 02 : Charpente bois- Couverture- Zinguerie Gpt SAS FAVRAT CONSTRUCTION BOIS / SAS FERBLANTERIE THONONAISE pour 137 773,53 € HT

- **Plus-value** : 15 970,00 € HT pour la raison suivante : prise en charge partielle des surcoûts engendrés par l'augmentation exceptionnelle du prix des matériaux due au contexte économique de ces dernières années (Bois lamellé collé, Ferrures, Bac acier, Accessoires, Zinc quartz)

Soit une augmentation de 15 970,00 € HT représentant 11,6 % du contrat initial. Le montant du marché est donc porté à 153 743,53 € HT.

-Lot 04 : Menuiseries extérieures Alu et PVC BORELLO ISOCLAIR pour 143 807,70 € HT

- **Plus-value** : 15 198,63 € HT pour la raison suivante : Travaux supplémentaires
- **Moins-value** : 1 929,44 € HT pour la raison suivante : Prestations non réalisées (ensemble Chassis, Vitrophanie)

Soit une augmentation de 13 269,19 € HT représentant 9,2 % du contrat initial. Le montant du marché est donc porté à 157 076,89 € HT.

-Lot 06 : Cloisons Doublages Plafonds CO-BERT pour 70 597,00 € HT

- **Plus-value** : 5 575,02 € HT pour la raison suivante : Travaux supplémentaires (cloisons réalisation local serveur au dos de la salle du conseil, fourniture et pose de trappes de visite pour intervention ultérieure, petits travaux de finition et adaptation du local CTA pour respecter le coupe-feu).

Soit une augmentation de 5 575,02 € HT représentant 7,9 % du contrat initial. Le montant du marché est donc porté à 76 172,02 € HT.

-Lot 06A : Plafonds suspendus-Cloisons SARL VILLIEN pour 101 883,00 € HT

- **Plus-value** : 5 846,10 € HT pour les raisons suivantes : Travaux supplémentaires (modification de la cloison séparant le bureau 7 et 8, exécution cloisons modulaires en remplacement de cloisons en plaques de plâtre, châssis vitré bois et peinture pour raccourcir les délais d'intervention dans une zone occupée – ancien accueil. Fourniture et pose d'une tôle pliée pour plafond extérieur- amélioration de l'isolation thermique.

Soit une augmentation de 5 846,10 € HT représentant 5,7 % du contrat initial. Le montant du marché est donc porté à 107 729,10 € HT.

-Lot 08 : Façades Isolation extérieure SAS GEORGES PLANTAZ pour 46 181,00 € HT

- **Plus-value** : 950,00 € HT pour les raisons suivantes : Travaux supplémentaires demandées par la CCPEVA à la suite de l'agrandissement de la terrasse de la salle de pause et au nettoyage d'une façade visible depuis les bureaux livrés (bât1)

Soit une augmentation de 950,00 € HT représentant 2,1 % du contrat initial. Le montant du marché est donc porté à 47 131,00 € HT.

-Lot 09 : Carrelages Faïences **BOUJON DENIS** pour **27 704,00 € HT**

- **Plus-value** : 1 410,00 € HT pour les raisons suivantes : Fourniture et pose de trappe à carrelé (OS2)
- **Moins-value** : - 4 530,00 € HT pour les raisons suivantes : Fourniture et pose de faïences, Tapis essuie pieds du RDC

Soit une diminution de 3 120,00 € HT représentant 11,3 % du contrat initial. Le montant du marché est donc ramené à 24 584,00 € HT.

-Lot 10 : Sols souples collés-Parquets collés **CHABLAISIENNE DE REVÊTEMENT** pour **39 740,00€ HT**

- **Plus-value** : 2 548,84 € HT pour les raisons suivantes : Travaux de reprise et rebouchages, fourniture et pose revêtement sol nouveau local serveur et tapis d'entrée sas accueil principal (à la suite du refus de la pose par l'entreprise Boujon lot 9 : carrelages faïences)

Soit une augmentation de 2 548,84 € HT représentant 6,4 % du contrat initial. Le montant du marché est donc porté à 42 288,84 € HT.

-Lot 11 : Chauffage- Rafraîchissement -Traitement d'air-Plomberie **GPT VENTIMECA/AQUATAIR** pour **264 000,00 € HT**

- **Plus-value** : 5 896,52 € HT pour les raisons suivantes : Modification EU Vide sanitaire, travaux supplémentaires dus à des aléas de chantier mineurs, extincteurs (demande MOA)

Soit une augmentation de 5 896,52 € HT représentant 2,2 % du contrat initial. Le montant du marché est donc porté à 269 896,52 € HT.

-Lot 12 : Electricité-Courants faibles **JACQUIER R SARL ELECTRICITE** pour **175 000,00 € HT**

- **Plus-value** : 29 307,51 € HT pour la raison suivante : Travaux supplémentaires dus à des aléas de chantier mineurs, création d'un nouveau TGBT alimenté depuis futur panneau de comptage-tarif jaune 250A

Soit une augmentation de 29 307,51 € HT représentant 16,7 % du contrat initial. Le montant du marché est donc porté à 204 307,51 € HT.

-Lot 13 : Serrurerie **MOUTHON GILLES SAS** pour **6 560,30 € HT**

- **Moins-value** : - 1 345,30 € HT pour les raisons suivantes : Trappe métallique et grille de ventilation non facturées

Soit une diminution de 1 345,30 € HT représentant 20,5 % du contrat initial. Le montant du marché est donc ramené à 5 215,00 € HT.

Voici le bilan de l'opération pour ce qui concerne la maîtrise d'œuvre et les travaux :

	Attributaires	Montant en € HT	Montant en € TTC
Désamiantage et démolition d'une partie des bâtiments de l'ancien collège des Rives du Léman Marché 19BAT379 (Avt1 compris)	GAIAL SASU	703 060,67	843 672,80
<i>Actualisation du montant des Travaux 19BAT379 arrêtée au 7 avril 2023</i>		1 385,34	1 662,42
Travaux de restructuration et d'extension (en prix de base) Avenants compris	<i>Voir tableau ci-dessus</i>	1 951 585,07	2 338 860,42 *
<i>Actualisation des prix travaux 20BAT422 arrêtée au 7 avril 2023</i>		2 270,84	2 725,01
Maitrise d'œuvre - Marché 17MO308	Gpt GUIRAUD (Mandataire)- ESBA- CETRALP	177 434,40	212 921,28
Total Maitrise d'œuvre et travaux		2 835 736,33	3 402 883,58

* (lot 14 TVA 5,5%)

Le Bureau Communautaire à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de Communes Pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer les 13 avenants ci-dessus cités,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de Communes Pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de Communes Pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.



Josiane LEI,

Présidente de la Communauté de Communes
Pays d'Évian - Vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du canton d'Évian

Reçu en Sous-Préfecture, le 10 mai 2023

Publié le 11 mai 2023